
ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 22 août 2022, à 19 heures

Salle du conseil municipal

Secteur de Sainte-Monique

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal.
3. Comptes et reddition de comptes. (G5 213 N1048)
4. Demande de subvention auprès d'Hydro-Québec pour l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques. (G5 500 N15237)
5. Demande de soutien financier au « Fonds municipal d'action juridique » de l'« Union des municipalités du Québec ». (G5 500 N1059)
6. Affectation d'un solde disponible du règlement d'emprunt numéro 2310. (G5 215 N1019)
7. Annulation de soldes résiduels de différents règlements d'emprunt. (G5 215 N958)
8. Concordance et courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 23 326 000 \$ qui sera réalisé le 12 septembre 2022. (G5 215 N15819)
9. Acceptation finale de travaux.
10. Signature d'une entente avec le propriétaire et promoteur « Gestion Immobilière DLS inc. » relativement à la construction d'infrastructures municipales sur une partie de la côte Saint-Pierre (lots 6 508 908 et 6 508 909), dans le secteur de Saint-Janvier. (X3 511 S11 N15812)
11. Contrat de gré à gré concernant la fourniture et livraison d'un véhicule de police neuf, à traction intégrale de marque Dodge Charger, année 2023. (G6 112 U3 N2791)
12. Soumission relative à des travaux d'infrastructures municipales sur la rue Georges-Louis-Vézine (phase I) à partir de la rue Helen-Bristol sur une distance de 500 mètres, dans le secteur Aéroportuaire. (2022-57) (X3 U3 N15809)
13. Acquisition d'une servitude permanente de réseau d'eau sur des parties du lot 6 508 908 (parcelles I et L), dans le secteur de Saint-Janvier, de « Gestion Immobilière DLS inc. ». (X3 511 S14 N15812)
14. Signature d'un contrat de mandat avec la « Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel (CPEM) ». (G3 300 U4 N3300)
15. Entente de collaboration avec le ministère des Transports du Québec relativement au réaménagement de l'intersection du chemin de la Côte-Nord et de la montée Sainte-Marianne, dans le secteur du Domaine-Vert Sud. (X3 600 U4 N 15395)
16. Adoption du second projet de règlement numéro PU-2504 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 pour mettre en œuvre le PPU du boulevard du Curé-Labelle de façon à :

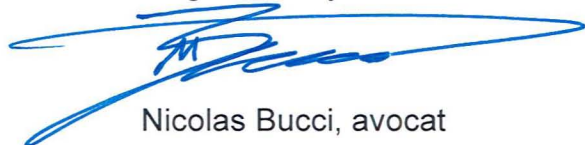
- modifier l'article 7.5.1 de manière à ce que l'exigence des bandes végétalisées au pourtour des terrains commerciaux soit également applicable sur le territoire visé par le PPU du boulevard du Curé-Labelle;
 - modifier les articles 6.4.19, 7.4.21, 8.4.21, 9.5.21, afin de préciser la façon de calculer le facteur de réduction des cases de stationnements;
 - ajouter l'article 6.5.7 afin d'obliger l'aménagement d'une zone tampon dans le cas des usages mixtes;
 - ajouter une disposition pour encadrer la superficie minimale des logements sur l'ensemble du territoire;
 - agrandir la zone C 7-74 à même une partie de la zone C 7-55;
 - agrandir la zone C 7-108 à même une partie de la zone C 7-74;
 - agrandir la zone C 7-2 à même une partie de la zone C 7-117;
 - agrandir la zone C 7-117 à même une partie de la zone C 7-2;
 - agrandir la zone C 7-152 à même une partie de la zone C 7-34;
 - modifier les tableaux des dispositions spécifiques des zones C 10-27 et C 11-3 afin de corriger le facteur de réduction des cases des stationnements;
 - modifier les dispositions particulières des zones C 7-52, C 7-54, C 7-55, C 7-93, C 7-94, C 7-107, C 7-108, afin de mettre en œuvre les orientations du secteur commerce lourd du PPU du boulevard du Curé-Labelle;
 - modifier les dispositions particulières des zones C 7-2, C 7-9, C 7-20, C 7-34, C 7-117, C 7-135, afin de mettre en œuvre les orientations du secteur service du PPU du boulevard du Curé-Labelle;
 - modifier les dispositions particulières des zones C 7-50, C 7-51, C 7-89, C 7-136, C 7-152, C 7-157, afin de mettre en œuvre les orientations du secteur mixte du PPU du boulevard du Curé-Labelle;
 - créer la zone H 7-166 et ses dispositions spécifique à même une partie de la zone C 7-9;
 - créer la zone H 7-167 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 7-9. (G8 400)
17. Adoption du règlement numéro 2538 modifiant le règlement de démolition numéro 1848 de manière à interdire la démolition sans autorisation des bâtiments résidentiels construits avant 1940. (G8 400)
 18. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2022-21, relativement au changement du revêtement de tôle architecturale de la toiture pour du bardeau d'asphalte, la substitution du parement de fibrociment par du bois d'ingénierie et l'ajout de la remise en vue de la construction d'un nouveau CPE, sis sur la rue Guillaume-Alarie, sur les lots 4 083 566 et 4 244 020 (lot en devenir 6 422 196), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)
 19. Recommandation à la commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec relative à une demande de « Charex inc. » concernant les lots 5 251 904 et 5 251 905, en bordure de la rue Boisclair, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 112 103) (A-2022-004)
 20. Nomination et désignation d'un procureur pour agir à la Cour municipale. (X1 N2059 et G8 513 #117113)
 21. Demande de modifications à la mission du ministère des Transports du Québec (MTQ). (X3 600 N3713)
 22. Dépôt de documents.
 23. Affaires nouvelles.

24. Parole aux conseillères et conseillers.

25. Période de questions.

26. Levée de la séance.

Le greffier adjoint,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'N. Bucci', written over a horizontal line.

Nicolas Bucci, avocat